



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07
Télécopie : 04 92 45 19 50

Compte rendu de la séance du 11 Mars 2016

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Présents : Mmes et M. les Conseillers : Mmes ALLARD, Sylvia, BONNIER Josette, ESMIEU Myriam, VERNY Annick, M. BRUN Jean-Luc, COLLOMBEL Robert, COMBAL Benjamin, DERCOURT Laurent, GARNIER Louis, PEPIN Marc.

Absents : Mmes CARRARA Aurélie (pouvoir à Mme BONNIER Josette), ROUX Delphine (pouvoir à M. BREMOND Max), M. BAJOLLE Lionel, M. JEHAN Jacques.

Secrétaire de séance : ESMIEU Myriam.

M. le Maire entame l'examen de l'ordre du jour en procédant à l'ouverture de la séance à 20H30.

Il débute par la présentation du procès-verbal du dernier Conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS - DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2014-21 en date du 17 avril 2014.

- Marché de travaux pour la mise aux normes des sources par la pose de dispositifs de comptages et la mise en place de désinfections-DC4 modificatif SAUR : Le montant de la sous-traitance à la SAUR dans le cadre du marché de mise aux normes des sources lot 2 (montant 105 318,15€ HT) est maintenant de 61 505,00€ HT contre 75 000.00€ HT initialement.
- Fourniture de barres inter-rangées pour chaises : Dans le cadre de l'organisation d'un concert à l'Espace rencontre il était nécessaire d'acquérir des barres inter-rangées de chaises pour garantir la sécurité du public.
50 barres ont été achetées pour un montant unitaire de 17.10€ HT auprès de la SA DOUBLET.
Le montant total de l'opération s'élève à 855.00€ HT auxquels s'ajoutent 55.00€ HT de frais de port, soit 910.00€ HT.
- Plan et division de parcelles dans le cadre d'un échange entre M. MICHEL Alain et la commune de Risoul : Afin de procéder à un échange de terrains avec M. MICHEL Alain, portant sur les parcelles privatives B916 et B917 situées au lieu-dit Clotonodou et une partie de la parcelle communale B874 ainsi que la parcelle communale B875 situées au lieu-dit Clotonodou, il y a lieu de commander un plan de division parcellaire au cabinet POTIN.
Le montant du devis s'élève à 976.00€ HT.
- Désignation de la SCP Tertian-Bagnoli dans le cadre de la requête N°1508878-2 présentée par M. JEHAN JACQUES devant le Tribunal administratif de MARSEILLE : Contestation du permis d'aménager accordé par arrêté en date du 12 mai 2015.
- Commande de matériel d'équipement de cuisine INOX : Commande d'une plonge 1 bac avec étagère, d'une plonge 2 bacs avec étagère et d'une table adossée avec étagère pour l'équipement de la Remise. Cela pour un montant respectif de 878.00€ HT et de 279.00€ HT.

- Travaux d'aménagement d'une cuisine – Plomberie/gaz : Travaux de plomberie et de gaz nécessaires à l'installation d'une cuisine dans le bâtiment *RISOUL CAFE*.
Cela pour un montant, hors option, de 7 443.90€ HT.
Est compris en option 1, la pose du matériel de cuisine et sa mise en service pour 600.00€ HT. Et en option 2, l'installation d'une électrovanne gaz asservie à la hotte avec by pass.
- Travaux d'aménagement d'une cuisine – Electricité : Travaux d'électricité nécessaires à l'installation d'une cuisine dans le bâtiment *RISOUL CAFE*. Cela pour un montant de 2 445.00€ HT.
- Commande de matériel d'équipements électroménagers de cuisine : Commande d'une armoire réfrigérée avec porte vitrée d'un volume de 350L, deux armoires réfrigérées de 570L, un lave-vaisselle, un fourneau gaz composé d'un four gaz et de 4 feux et comportant en option la fourniture de plaque d'INOX pour 777.60€ HT et un capteur/hotte dynamique pour un montant de 1 255.84€ HT. Les ensembles de raccordement et d'évacuation s'élèvent à 650.00€ HT.
Cela pour un montant, hors option, de 5 446.25€ HT.
Une demande de subvention pour 80% du montant a été déposée auprès des services de l'Etat (DETR et FNADT).
- Contrat de maintenance des terminaux de paiement pour le parking aérien Risoul 1850 avec la société PARKARE/CAME France : Le contrat de maintenance des terminaux de paiement et systèmes associés du parking aérien avec la société PARKARE/CAME France, est arrivé à échéance. Il convient de procéder à son renouvellement.
La redevance annuelle de ce contrat est de 3 950.00€ HT soit 4 740.00€ TTC à dater de 2016, et est révisable chaque année. La redevance comprend :
 - La Maintenance Préventive avec 2 visites semestrielles ;
 - La Maintenance Curative pendant la période de garantie ;
 - La gestion de la carte bancaire ;
 - Le service « Hot Line » ;
 - La main d'œuvre des réparations ou révisions en ateliers ;
 Le contrat est conclu pour une durée d'un an reconductible sur demande expresse de la commune dans les mêmes conditions dans la limite de trois ans maximum.
- Signature d'une convention de formation pour la manipulation du chlore gazeux avec la société Gazechim : La manipulation du chlore gazeux, par les agents du service de l'eau, pendant l'exercice de leurs missions, rend obligatoire une formation théorique et pratique à l'usage de ce produit, une convention de formation a été proposée par la société Gazechim.
Cette formation sera dispensée à trois agents de la commune au prix de 265.00€ H.T par agent.

Avant d'entamer l'ordre du jour, M. le Maire propose à l'assemblée de retirer une délibération et d'en ajouter deux :

- Retrait : Procès-verbal de mise à disposition – Compétence GEMAPI
- Ajout : Demande de subvention au titre du FIPD 2016 (gilet par balles),
- Ajout : Demande de subvention au titre du FIPD 2016 (caméra de vidéosurveillance),

Ces modifications sont acceptées à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 1 : Vote de la subvention à l'OT.

Pour la réalisation de ses missions, conformément au contenu de la convention d'objectifs du 12 Novembre 2012, la SEML SGATRIS sollicite de la commune une contribution de 1 000 000.00€ pour l'exercice 2016.

Le Président Directeur Général de la SEM, Laurent DERCOURT, précise, avant de quitter la salle, que le dernier exercice était excédentaire de 38 000.00€ ce qui a permis de reconstituer les fonds propres de la structure. Cette année a vu la refonte du site Web.

Le vote se déroule en l'absence de Mmes BONNIER Josette, CARRARA Aurélie, ROUX Delphine, VERNY Annick et Mrs COLLOMBEL Robert, COMBAL Benjamin, DERCOURT Laurent, GARNIER Louis, PEPIN Marc membres de la SEML SGATRIS.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Transfert d'une compétence au SIGDEP.

Afin de mettre en place un Contrat de Performance Energétique (CPE) sur l'ensemble des installations d'éclairage public des communes membres, les contrats de fourniture d'énergie concernés devront être transférés au SIGDEP.

Le Syndicat doit être en mesure de vérifier et de contrôler les économies de fonctionnement et les justifier pour obtenir les subventions européennes (FEDER) et ADEME qui seront nécessaires au financement des travaux d'investissement prévus. Ces travaux concerneront dans un premier temps la mise en sécurité électrique et mécanique de l'ensemble du parc de l'éclairage public et dans un deuxième temps les dispositifs à vocation d'économie d'énergie.

Une cotisation trimestrielle sera demandée aux communes adhérentes par le Syndicat. Cette contribution correspondra au montant des factures d'énergie consommée par le réseau de chacune des communes.

La présente délibération consiste à valider le transfert de compétence « Gestion de l'éclairage public – fonctionnement et investissement » au SIGDEP.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 : Validation des tarifs de location ponctuelle des salles du cinéma de la Forêt Blanche.

Les syndics de copropriété sollicitent régulièrement la commune pour avoir accès aux salles du cinéma de Risoul 1850 afin d'organiser leurs assemblées générales de copropriété.

Afin de leur permettre d'y accéder, il est nécessaire de déterminer les tarifs :

Réunion de 4h maximum : 150.00€.

50.00€ par heures supplémentaires au-delà de 4h (toute heure débutée sera facturée 50.00€).

La salle du vestiaire de l'Espace rencontre pourra également être mise à disposition au tarif suivant :

Réunion de 4h maximum : 100.00€.

50.00€ par heures supplémentaires au-delà de 4h (toute heure débutée sera facturée 50.00€).

Adoptée à l'unanimité.

Délibérations n°4 : Délibération à la demande du SyME 05 pour la gratuité du stationnement des véhicules électriques et hybrides.

Pour le déploiement de bornes de rechargement sur le territoire des Hautes-Alpes (100% à la charge de SyME 05), le syndicat a obtenu des financements de l'ADEME via la signature d'une convention.

Cette convention implique que l'octroi des crédits soit conditionné à la gratuité du stationnement des véhicules électriques et hybrides sur les aires de stationnement équipées ou non de ces bornes.

C'est pourquoi, le SyME 05 demande aux communes de s'engager sur cette gratuité pendant 2 ans à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Les usagers de ces bornes payeront l'énergie uniquement.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Demande de subvention pour le columbarium (Réserve parlementaire).

Face à la demande croissante des administrés, la commune souhaite installer un columbarium dans son cimetière.

L'équipement proposé est modulable. Il permet initialement de compter 9 cases familiales puis d'en ajouter si nécessaire ultérieurement.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Intitulés	Montant	Intitulés	Montant	Part
Fourniture des urnes	12 000.00€	DETR	5 100.00€	30%
Travaux d'installation	5 000.00€	Dotation parlementaire	8 500.00€	50%
		Autofinancement	3 400.00€	20%
Total	17 000.00€	Total	17 000.00€	100%

Planning prévisionnel :

Fourniture et travaux d'installation : Automne 2016.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Demande de remboursement d'un ticket de parking

Un usager du parking couvert ayant souscrit un abonnement semaine de 59.00€ a dû prendre un nouveau ticket à cause du dysfonctionnement de sa carte d'abonnement.

Il sollicite le remboursement de la somme de 22.20€ qu'il a dû acquitter pour sortir du parking.

Nos services ont bien identifié et vérifié les 2 paiements dans le logiciel de gestion.

Un autre usager a subi le même dysfonctionnement et a payé, à tort, une somme de 21.75€ en plus de son abonnement. Ceci étant aussi un dysfonctionnement de l'automate de paiement, il y a lieu de procéder au remboursement de 21.75€ à cet usager.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7 : Déclassement du domaine public au lieu-dit La Rua.

M. le Rapporteur rappelle la nécessité de régulariser une situation très ancienne et qu'il convient de procéder au déclassement de la partie du domaine public au droit des parcelles E1080 & E1081 appartenant à M. Désiré DOMENY soit 2m².

De même, M. le Rapporteur propose le déclassement de la partie du domaine public au droit de la parcelle E316 appartenant à M. Patrick BONNAFFOUX soit 11m².

La superficie totale du domaine public à déclasser au lieu-dit La Rua est de 13m².

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 : Demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance 2016.

La commune de Risoul est dotée d'un service de Police municipale composée d'un agent titulaire.

Si ses missions se cantonnent à la gestion de la circulation sur les voiries communales, à la gestion du stationnement et à l'information des usagers, il peut être confronté à des situations à risque.

Pour assurer sa protection il a été décidé lors de l'élaboration du Document Unique de lui fournir un gilet par balles à port discret.

Suite aux tristes évènements qui ont frappé la France en Janvier et Novembre 2015, l'Etat s'est engagé à financer substantiellement l'équipement des Polices municipales.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance prévoit un taux de financement de 50% plafonné à 250.00€/gilet.

Plan de financement :

Dépenses			Recettes		
Intitulés	Montant HT	Montant TTC	Intitulés	Montant	Part
Fourniture D'un Gilet par balles à port discret	537.66€	645.19€	FIPD	250.00€	39%
			Autofinancement	395.19€	61%
Total	537.66€	645.19€	Total	645.19€	100%

Planning prévisionnel :

Acquisition : Printemps 2016.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°9 : Demande de subvention au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance 2016

Le parking couvert de Risoul est la cible de fraudes. Pour limiter ces actes de délinquances et les pertes financières, il est envisagé l'installation de caméras de surveillance ayant la capacité de lire les plaques d'immatriculation.

Cette technologie permet de limiter les fraudes en associant un ticket d'entrée/abonnement à un véhicule, de limiter les vols en renforçant le dispositif de protection et le développement de trafics divers en dissuadant les délinquants.

La société PARKARE a proposé une solution d'un montant de 20 180.00€ HT fourniture, logiciel et installation comprise.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes		
Intitulés	Montant HT	Intitulés	Montant	Part
Fourniture de 6 caméras et d'un software d'exploitation	15 725.00€	FIPD	10 090.00€	50%
Installation	4 455.00€	Autofinancement	10 090.00€	50%
Total	20 180.00€	Total	20 180.00€	100%

Planning prévisionnel :

Acquisition : Automne 2016.

Adoptée à l'unanimité.

DIVERS

Agression à la Station : M. le Maire rappelle l'agression subie par la société Snow Scoot et ses gérants. Deux individus cagoulés ont braqué l'exploitation. Suite à leur mise en échec par les gérants, ils ont été arrêtés par la Gendarmerie puis condamnés en comparution immédiate à 2 et 4 ans de réclusion. La commune a reçu un courrier de remerciement de la part du Capitaine de Gendarmerie de Briançon soulignant l'aide portée par la Police municipale de Risoul.

Congrès de l'ANMSM : M. le Maire a assisté au Congrès de l'Association Nationale des Maires de Stations de Montagne à Montgenèvre. Lors des débats, M. ESTROSI, Président de la Région PACA, a annoncé la création d'un fonds de 17 million €/an pendant le mandat à destination des communes Station de montagne. Ce fonds permettra le financement de projets de développement de l'enneigement artificiel, la diversification des activités en dehors du ski et la plupart des opérations d'aménagement de nos Stations (Vidéosurveillance, rénovation de l'immobilier de loisirs, numérisation...).

Réseau WIFI de la Station : Un projet sera étudié pour augmenter substantiellement le débit instantané et répondre aux demandes toujours croissantes des usagers.

Aménagement du domaine skiable : Risoul Labellemontagne à l'intention de créer un Snowpark dès l'hiver 2016/2017 dans le secteur de Peyrefolle.

Bistrot de proximité : Un bistrot de proximité ouvrira ces portes le 21 Mars dans le bâtiment Risoul Café. L'établissement s'appellera « La Remise de Sophie » et sera tenu par Mme Sophie GRIMAUD. Le Maire rappelle que c'est une chance pour le village de pouvoir compter sur ce petit restaurant doté d'une épicerie.

Fait à Risoul, le 22 Mars 2016



Le Maire
Max BRÉMOND